



Réglement extrait de c.j. par internet

Par **jneveu**, le **31/01/2015 à 14:42**

J'ai demandé un extrait par mail.rnJ'ai réglé 1€ qui me semblait correct.rnrnmais il y avait d'écrit en tout petit qu'il s'ajoutait 69€ de frais administratifs.rnje me suis fait avoir, surtout que j'ai de faibles revenus. Que puis-je faire.rnC'est le site xxxxxx

Par **moisse**, le **31/01/2015 à 17:09**

Ne rien payer.rnJe ne comprends pas pourquoi vous demandez sur un site payant alors que la délivrance est gratuite en ligne auprès du service public.rnCeci étant, la délivrance du bulletin à un tiers, même autorisé par le demandeur, est interdite (code de procédure pénale 777)rnLa sanction pour ce tiers est décrite dans le même code en son article 781.

Par **jneveu**, le **01/02/2015 à 14:32**

ce n'était pas pour un tiers .je n'avais pas vu qu'il fallait payer 69€ en plus de s1€.... bon nombre de personnes doivent se faire escroquer.. Il faut dénoncer ce site

Par **moisse**, le **01/02/2015 à 17:46**

Je crois que vous n'avez pas compris.rnC'est le site en question qui est le tiers qui souhaite obtenir pour votre compte l'extrait de votre bulletin.rnMême avec votre accord, cela reste

interdit.rnll y aura toujours des gens qui préfèrent payer quand c'est gratuit, qui sont des viviers aux arnaques les plus grosses, avec de bonnes vieilles ficèles qu'on croit connues et éventées.